

Conférence de presse
Mise en œuvre de l'art. 121a Cst.
Vendredi 29 mai 2015

Seul le discours prononcé fait foi.

Intervention d'Ivan Slatkine, président de la FER Genève

Mesdames, Messieurs,

La valeur des Bilatérales. C'est la question que tout le monde se pose. La question qui ne cesse de revenir comme une ritournelle depuis le vote du 9 février 2014 sur l'initiative « contre l'immigration de masse ». Même si l'on peut regretter le résultat de ce scrutin, la décision du peuple doit être respectée et nous devons trouver un moyen d'appliquer le nouvel article constitutionnel sans pour autant détruire notre relation bilatérale avec l'Union européenne. Economiesuisse et l'UPS ont développé une proposition – la clause de sauvegarde – qui permet de préserver les accords bilatéraux d'une part et de respecter, d'autre part, la volonté populaire. D'ailleurs, une écrasante majorité de membres romands des deux faïtières ont unanimement exprimé leur soutien à cette solution qui constitue une vraie solution à l'impasse dans laquelle l'initiative « contre l'immigration de masse » nous a mis et qui est susceptible d'être acceptée dans le cadre des négociations actuelles entre Berne et Bruxelles.

La valeur des Bilatérales. Cette question, elle est légitime. Mais avant d'esquisser rapidement quelques réponses, ne devrait-on pas plutôt se demander s'il est vraiment pertinent et réaliste de vouloir tenter de mettre une étiquette indiquant un prix sur chacun de ces accords ? Ces accords se mesurent-ils uniquement à l'aune d'une valeur marchande, ou les accords bilatéraux sont-ils autre chose ? N'ont-ils pas apporté autre chose à la Suisse, aux Suisses ? Je pense à des éléments plus intangibles, moins palpables, mais tout aussi vitaux pour nous, comme le bien-être, la paix, la sécurité et la prospérité, pas seulement économique.

Quelle est la valeur des Bilatérales ? Les Bilatérales forment un tout cohérent, qui va bien au-delà d'une simple addition d'accords individuels. Les Bilatérales constituent un édifice dont les fondements sont à rechercher dans l'histoire de la Suisse et de ses relations avec des voisins puissants ; une histoire qui nous raconte que la Suisse ne s'est pas construite sur les champs de bataille, mais à travers d'habiles négociations et de subtils compromis ; des négociations qui lui ont permis de se faire une place, de choix, au cœur du continent européen.

Rappelons que la voie bilatérale a permis de conclure un ensemble formé de 120 accords, dont certains, capitaux, sont clairement menacés si cette voie est rompue. Mais ce n'est pas que ça. Elle reflète également notre approche pragmatique, notre génie helvétique : trouver des solutions là où tout semble difficile, compliqué et impossible. La voie bilatérale avec l'Union européenne, c'est la solution que nos diplomates, nos autorités ont âprement négociée durant de longues années, après un certain

6 décembre 1992. Cette date « historique » a ouvert une des périodes les plus difficiles de l'histoire moderne de la Suisse : non seulement sur le plan de la politique, interne comme externe, mais aussi et surtout, sur le plan économique. Dans mon canton, Genève, les difficultés économiques ont été terribles : dans la première partie des années 1990, en 5 ans, le chômage a ainsi été multiplié par 8, faisant passer le nombre de chômeurs de 2100 à 16 100. Autour de moi – car vous le savez, je dirige une PME familiale active dans l'édition, l'impression et la diffusion, j'ai vu plusieurs entrepreneurs devoir mettre la clé sous le paillason. Voulons-nous revivre cette longue période de stagnation économique qui a été la plus longue depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale ? La réponse est clairement non.

Nous sommes fort heureusement sortis de cette crise grâce à notre capacité à dialoguer, à trouver des solutions là où certains voient des chemins sans issue, à trouver des compromis et à imaginer une voie, certes difficile mais praticable avec nos voisins : la voie bilatérale.

Les accords bilatéraux ont permis de structurer les relations avec nos voisins et de pérenniser les relations avec notre premier partenaire économique, l'Union européenne. Nous exportons autant vers la région du Bade-Wurtemberg en Allemagne qu'aux États-Unis. Nos échanges avec les régions frontalières de France et d'Italie sont si intenses qu'ils dépassent ceux avec bien des pays avec lesquels nous avons ratifié des accords de libre-échange. Le jour où nos échanges avec l'Asie atteindront le niveau de ceux avec nos voisins européens est bien loin. Le marché intérieur de l'Union européenne, ce sont 505 millions de consommateurs ; 55 % de nos exportations lui sont destinés, l'équivalent de 116 milliards de francs, soit 41 milliards de plus qu'en 2001. Prenez nos fromagers suisses : grâce aux accords bilatéraux, ils exportent 10 000 tonnes de fromages de plus qu'ils ne pouvaient le faire par le passé. Prenons un autre exemple : aujourd'hui, vous pouvez prendre un billet d'avion sur Internet pour aller dans plusieurs destinations européennes quand bon vous semble, parce que la Suisse a conclu un accord aérien qui lui permet non seulement d'utiliser plusieurs créneaux horaires et couloirs aériens de l'espace européen, mais aussi de proposer des billets à des prix très attractifs. Nous pourrions multiplier les exemples et nous en connaissons tous plusieurs.

En réalité, lorsqu'on veut répondre à la question de la valeur des Bilatérales, il faut répondre à la question de la valeur de cette stratégie globale, basée sur un réseau complexe de traités et d'alliances, que nous avons construit avec l'Union européenne depuis plusieurs années. Et cette stratégie a été jusqu'à présent gagnante. Elle a permis à la Suisse de sortir de plusieurs années de stagnation économique pour devenir l'un des moteurs économiques du continent européen. Notre prospérité économique, mais aussi notre qualité de vie doivent beaucoup à cette politique.

Dans ce contexte, la libre circulation des personnes a joué un rôle déterminant, en permettant d'engager la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement de nos entreprises, notamment celles à forte valeur ajoutée. Elle a également permis de mettre en place des mesures d'accompagnement efficaces, pour peu que l'on se donne la peine de les appliquer. Le monde parfait n'existe pas et il y aura toujours des abus, comme il y a en a eu par le passé. Mais aujourd'hui, nous avons non seulement les moyens de les détecter, mais aussi ceux de les sanctionner. Je viens d'un canton qui a la double spécificité d'avoir un important besoin de main-d'œuvre extérieure (Genève propose plus de 320 000 emplois pour une population active de 220 000 personnes) et d'avoir davantage de frontière avec un pays étranger, en l'occurrence la France (100 km) qu'avec la Suisse (le canton de Vaud, 10,4 km). Cela explique sans doute pourquoi le canton a toujours été pionnier en matière de dialogue social pour tout ce qui touche au marché du travail. Il a su très rapidement mettre en place des mesures pour éviter les abus, et surveille continuellement l'évolution de ce marché, pour apporter des réponses adaptées aux comportements qui ne seraient pas corrects, notamment dans les secteurs les plus sensibles. Malgré cette configuration particulière et un taux de chômage élevé en comparaison nationale, Genève a

toujours soutenu l'ouverture. Parce que celle-ci est sainement cadrée et qu'elle lui a de tout temps été bénéfique.

Enfin, je conclurais en soulignant que l'ouverture de la Suisse lui a permis d'affirmer sa souveraineté et d'être acteur de sa destinée, plutôt que spectateur, au cœur du continent européen. Notre relation avec l'Union européenne est une histoire qui nous a plutôt bien réussi jusqu'à présent. Poursuivons sur cette voie.

Je vous remercie de votre attention.

Soutien des associations économiques et patronales romandes à la clause de sauvegarde :

